

R. Estienne livre au lecteur une clé de compréhension de ce regard sur la Bretagne : « ce jeune « Monsieur » en demi-teinte rejoint à la campagne une aristocratie marquée par l'héritage nobiliaire, le service de l'État, culturellement privilégiée à tous les sens du terme, affairée à une effervescente production en faveur de la culture bretonne, bastion de sensibilité légitimiste après la révolution de 1830 ».

Les plumes réunies par les Presses universitaires de Rennes et la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, ainsi que l'esprit qui les anime dans ce livre, incarnent parfaitement la juste attitude que l'on peut attendre aujourd'hui de chercheurs disposés à faire partager les tours et les détours de leur enquête. Jean Rostand l'avait décrite avec des mots que les auteurs illustrent page après page : « Beau mot que celui de « chercheur » et si préférable à celui de « savant ». Il exprime la saine attitude de l'esprit devant la vérité : le manque plus que l'avoir, le désir plus que la possession, l'appétit plus que le savoir ».

Pascal AUMASSON  
conservateur du patrimoine honoraire

Isabelle LE BOULANGER, *À l'origine du féminisme en Bretagne. Marie Le Gac-Salonne, 1878-1974*, préface de Christine Bard, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, 278 p.

Le nouvel ouvrage d'Isabelle Le Boulanger, déjà auteur de plusieurs livres sur l'enfance bafouée et l'abandon d'enfants, tous parus aux Presses universitaires de Rennes, s'il ne constitue pas à proprement parler une biographie, n'en est pas moins centré sur une figure unique, son environnement et son action, en l'occurrence le personnage assez fascinant d'une féministe bretonne, libre-penseuse, partisane d'une vraie égalité entre hommes et femmes, apôtre des droits politiques de la femme, active tant sur le plan national qu'international, mais curieusement (faut-il gommer cet adverbe ?) fort conservatrice sur plusieurs questions sociétales et morales. L'auteur utilise principalement un fonds très riche, celui des archives privées de la famille Le Gac, données à diverses institutions publiques par la petite-fille de Marie Salonne en 1999. La plus riche partie, de loin, se trouve aux Archives départementales des Côtes-d'Armor (159 J), comprenant articles, cartes postales, correspondance, tracts et affiches, opuscules, photographies et enfin le capital, mais malheureusement fragmentaire, *Journal* intime de l'intéressée qui s'arrête avec la Première Guerre mondiale.

Étudier la figure d'une « féministe » pose un certain nombre de questions spécifiques. Surtout s'agissant de celle d'une provinciale, demeurée provinciale par son statut, sa mentalité, son lieu de résidence – et bien qu'en contact fréquent avec des personnalités parisiennes ou à « surface » nationale ou internationale. Plus encore, d'une femme qui pendant longtemps s'est dérobée derrière un semi-anonymat pour

ne pas risquer de compromettre la situation et carrière de son mari, notaire dans une toute petite ville conservatrice et catholique des Côtes-du-Nord, Plancoët. Et même d'une femme qui a durant plusieurs années *caché à son propre mari* ses activités féministes : correspondance, journalisme, rencontres... Certes, tout finit par se savoir et postérieurement à la Première Guerre mondiale ces choses ont fini par changer. Il n'empêche qu'on a affaire ici à un cas vraiment original, celui d'une petite bourgeoise de province, épouse d'un notaire, qui va entreprendre de mener un combat féministe sans modération véritable, depuis sa résidence, en prenant des contacts et en menant des combats de grande ampleur mais sans pour autant rompre le moins du monde avec son milieu familial et social. On conviendra que le cas n'est pas banal. Ce n'est ni celui d'une intellectuelle totalement repliée sur sa bibliothèque et qui aurait développé des idées avancées mais sans les faire partager à quiconque, ni d'une femme de parti ou de meeting, d'une écrivaine (même un peu) connue, d'une journaliste possédant un « nom », d'une suffragette à la mode anglaise ou de l'animatrice d'une ligue féministe à l'américaine. Ce qui rend son étude pertinente et assez passionnante.

L'ouvrage comprend sept chapitres : les origines personnelles et familiales de Marie Le Gac ; l'activité de journaliste et de militante de l'Union française pour le suffrage des femmes (UFSF) ; la confrontation avec des pensées et attitudes différentes ou hostiles ; la curieuse (mais peut-être pas tant que cela) contradiction entre un conservatisme « sociétal » marqué et des revendications féministes radicales, au premier chef desquelles le droit de vote ; les objectifs de création d'une femme du futur ; le combat pour les droits sociaux des femmes (travail, salaire) et la lutte contre les fléaux (alcoolisme, prostitution, « dégénérescence de la race ») ; enfin, la vie et l'activité de Marie Le Gac en dehors ou plutôt parallèlement aux combats féministes

Le féminisme de Marie Le Gac-Salonne n'a rien de théorique, de lénifiant ou de bêtant. Ses luttes portent sur des points précis, ses revendications sont concrètes. En 1910, à la veille des législatives, elle présente le programme de l'UFSF aux candidats députés, ou plutôt elle explique quelles réformes seraient portées par les femmes et leurs représentants (représentantes ?) si elles disposaient du droit de vote (p. 122) :

- égalité des salaires si le travail est égal ;
- révision radicale du code civil, certainement l'un des points les plus importants, de manière à faire cesser l'insupportable situation de mineure perpétuelle de la femme mariée voulue par Napoléon et ses juristes (issus, rappelons-le, de l'Ancien Régime) ; corrélativement, abolition du § 2 de l'article 324 du code pénal (curieusement appelé dans le texte art. 321) qui « excusait » l'homicide commis par le mari sur sa femme et le complice d'icelle surpris en flagrant délit d'adultère ;
- spécifiquement, et le fait de classer cet *item* à part montre à quel point la question est essentielle pour Marie Le Gac, abolition du fameux art. 340 du code civil, « La recherche en paternité est interdite », disposition qui semble à notre féministe un des instruments majeurs de la domination masculine sur la famille ;

- puis, mais les trois derniers éléments sont plus banaux et moins « féministes », lutte contre l'alcoolisme, contre la pornographie et modification de l'attitude à avoir vis-à-vis de la prostitution (suppression de la « réglementation », suppression de la police des mœurs, retour au droit commun, en attendant l'abolition, un jour futur).

On sait à quel point, concernant tous ces repères et bien d'autres, le combat fut long et difficile, marqué par des succès nombreux mais partiels et souvent remis en cause par « l'opinion » (masculine) et ses porteurs<sup>24</sup>. Deux ans auparavant, en 1908, l'Assistance publique de Paris avait ouvert le concours d'externat aux femmes. Plusieurs centaines d'*étudiants* avaient signé une pétition s'élevant vivement contre cette horreur... Il fallut attendre 1938 pour que disparaisse (et encore, pas en totalité) l'infériorité juridique de la femme mariée avec entre autres le devoir « d'obéissance ». Et bien sûr, 1944 pour le droit de vote. Pour tout cela, Marie Le Gac fait partie des pionnières qui menèrent, au bout du compte avec succès, un combat difficile. Reste qu'on peut s'interroger à bon droit sur les apparentes contradictions entre cette lutte globale et les convictions de notre personnage sur la famille, la vie de famille, le mariage, la maternité... Élevée par un père peu religieux mais une mère située à l'opposé (la chose était assez courante), elle se définit elle-même comme « libre-penseuse ». Mais elle condamne les mœurs « dissolues », l'amour libre, l'adultère, considère le mariage et une maternité restreinte (en nombre d'enfants) comme une situation honorable mais loin d'être la plus désirable, allant jusqu'à parler « d'esclavage » et concluant : « Dans l'état actuel des choses, la femme est donc beaucoup plus heureuse et libre seule qu'en compagnie d'un homme légal » (p. 169, réponse à Madeleine Pelletier, non datée).

Mais vivre libre « seule » ne signifie pas du tout passer d'un homme à l'autre sans frein, ou presque. L'un des aspects les plus curieux de notre féministe réside dans une vision de la sexualité absolument négative. Les premiers jours de sa vie conjugale furent catastrophiques de ce point de vue (p. 27-28). Mais la suite guère meilleure. Le couple, après deux naissances, abandonna très vite toute entreprise de rapprochement charnel. Pour Marie Le Gac, la sexualité ne se justifie que dans l'optique de la maternité, ce qui la rapproche étonnamment du discours de l'Église, mais d'une maternité peu renouvelée, ce qui évidemment l'en éloigne. « Le geste de l'amour est ignoble s'il n'a pas l'enfant pour but » (p. 185). La chasteté serait l'idéal charnel vers lequel devraient tendre aussi bien les femmes que les hommes. Cette détestation du sexe n'a rien d'exceptionnel dans la population féminine de l'époque. On pourrait en donner bien d'autres exemples, même s'il ne faut pas du

---

24. Ces progrès sont multiples, parfois de faible ampleur, parfois de plus grande, et passent souvent inaperçus. Ainsi, en 1907, les femmes françaises obtiennent le droit de vote aux conseils de prudhommes. L'année suivante, elles y sont éligibles. La même année 1907, les femmes mariées peuvent désormais disposer librement de leur salaire (juridiquement... ; dans le cadre familial effectif, c'est une autre histoire).

tout généraliser, là non plus – les cas opposés sont fort nombreux. Influence de l'éducation maternelle ? Difficile à dire. Marie Le Gac n'est pas religieuse ? En fait, cette attitude à l'égard du sexe dans le mariage (hors mariage, c'est une autre question) n'est pas forcément chrétienne, mais remonte à la nuit des temps dans toutes les civilisations. Comme l'avait remarqué Jean-Louis Flandrin<sup>25</sup>, la position réelle de saint Paul et de nombre de théologiens postérieurs, mais pas forcément de la hiérarchie ecclésiastique, est plus libérale que celle de la morale « ordinaire ». Le sexe – *dans le mariage* – a pour but de faire des enfants *ad majorem Dei gloriam*, mais *aussi* de lutter contre la concupiscence. « Ne vous privez point l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière ; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence. » (1 Corinthiens, 7, 5).

Il n'est donc pas singulier que Marie Le Gac, sans être bigote, ait rejeté la sexualité de façon radicale. Reste que le personnage, comme tous les êtres humains, est complexe et parfois contradictoire. Elle n'est, par ailleurs, pas la même à vingt ans et à soixante. Elle privilégie l'anonymat puis se lance dans l'action militante qui ne le permet pas. Elle demeure jusqu'au bout une résidente de Plancoët et une journaliste de Dinan mais fréquente ouvertement, à compter de 1905-1910, de grandes féministes parisiennes. Favorable à la mixité scolaire, elle élève ses deux filles dans le strict cercle familial, ce qui donna des résultats humains assez mitigés, pour le moins. Hostile à la sexualité débridée, elle demande respect et égalité pour les mères célibataires...

Elle a vécu très longtemps (96 ans) mais après 1945, la documentation se fait pauvre, hélas. Qu'a-t-elle pensé de l'ordonnance de 1944 sur le droit de vote ? De la loi de 1965 supprimant la possibilité pour le mari de s'opposer au travail de sa femme ? De la loi Neuwirth de 1967 sur la contraception ? Elle est morte quelques semaines avant le début de la discussion de la loi Veil sur l'Interruption volontaire de grossesse (IVG)...

Au total, un travail du plus haut intérêt. On regrettera peut-être, mais sans doute fallait-il rester dans des limites raisonnables, que la personne de Marie Le Gac n'ait pas davantage été située dans le contexte régional, national, international, du féminisme. L'ouvrage demeure extrêmement centré sur son héroïne. La bibliographie, solide, est peu exploitée, mis à part les titres de Christine Bard. Mais l'apport de l'étude est de grande qualité.

Jean-François TANGUY

---

25. FLANDRIN, Jean-Louis, « La vie sexuelle des gens mariés dans l'ancienne société », *Sexualités occidentales. Contribution à l'histoire et à la sociologie de la sexualité, Communications*, 35, 1982, p. 102-115.